

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 mars 2017

L'AMF, l'AFG, le Trésor et la Direction Générale du Travail lancent la semaine de l'épargne salariale : une initiative de place à destination des salariés et des entreprises

L'épargne salariale concerne aujourd'hui 8,7 millions de salariés ⁽¹⁾ et représente 10,2 millions de comptes pour un encours de 122,5 milliards d'euros ⁽²⁾. Proposée par environ 300 000 entreprises en France à travers les dispositifs d'intéressement et de participation investis dans les PEE et PERCO, l'épargne salariale reste insuffisamment connue, les salariés ne profitant pas assez de ses atouts. Face à ce constat, une trentaine d'acteurs se mobilisent du 27 au 31 mars 2017. A cette occasion, un site internet dédié est créé et de nombreux événements à destination des épargnants comme des entreprises sont organisés.

Une dimension pédagogique, un objectif commun : mieux faire connaître l'épargne salariale

Si elles représentent 2,5 % de l'épargne financière en France, les deux catégories de plans d'épargne salariale (PEE, ou plan d'épargne entreprise, et PERCO, ou plan d'épargne pour la retraite collectif), sont souvent mal connues des salariés qui en bénéficient. Ainsi, seuls 38% des porteurs déclarent en appréhender les caractéristiques ⁽³⁾. En outre, les usages de l'épargne salariale s'avèrent souvent peu cohérents avec un investissement par nature de long-terme.

Par ailleurs, nombreuses sont les entreprises qui n'ont pas encore déployé ces dispositifs :

17% seulement des salariés des entreprises de moins de 50 salariés bénéficient d'un accord d'intéressement, de participation, ou d'un plan d'épargne salariale.

Convaincus que le besoin d'information est réel, tant au profit des épargnants-salariés que des entreprises, les acteurs du marché français ont souhaité s'impliquer pour répondre concrètement aux attentes :

- Mieux faire comprendre les atouts de cette épargne aux salariés de façon pédagogique et pratique ;
- Les rendre acteurs de cette épargne en leur apportant les clés pour mieux connaître, s'informer et gérer leurs dispositifs ;
- Encourager les entreprises à mieux communiquer auprès de leurs salariés et à intégrer ce dispositif dans leur politique managériale ;
- Convaincre les entreprises et associations qui n'en disposent pas encore.

Sous l'égide de l'AMF, l'AFG, la Direction générale du Travail et le Trésor, une véritable initiative de Place

Convaincues du rôle majeur de l'épargne salariale, notamment en matière de partage des résultats et de développement de l'épargne de moyen et long-terme en France, de nombreuses parties prenantes apportent leur soutien à ce projet, qui se poursuivra dans le

temps afin de faire de la Semaine de l'épargne salariale un rendez-vous annuel.

Les fédérations patronales et syndicales et les associations



Les opérateurs de l'épargne salariale



À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

À propos de l'AFG

L'Association française de la gestion financière (AFG) représente et promeut l'industrie de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Visitez notre site www.afg.asso.fr

À propos de la DGT

La Direction générale du travail (DGT) élabore, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises. Visitez notre site <http://travail-emploi.gouv.fr/>

À propos de la Direction générale du Trésor

La direction générale du Trésor est au service des Ministres pour leur proposer et conduire,

sous leur autorité, la politique économique française et la défendre en Europe et dans le monde. Pour plus d'information : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/>. Suivez nos actualités sur Twitter @DGTresor

À propos de la Finance pour tous

La Finance pour tous est une association d'intérêt général, agréée par le ministère de l'Education Nationale, qui a pour objectif de favoriser et promouvoir la culture financière du grand public www.lafinancepourtous.com. Suivez-nous sur Twitter @financepourtous

Contacts presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Direction de la communication de l'AFG - Alexandra Imbert - Tél : +33 (0)1 44 94 96 59

En savoir plus

- ✎ Le site Semaine de l'épargne salariale
- ✎ Comment placer votre épargne salariale ?

[1] Source : DARES au 20.09.2016

[2] Source : statistiques AFG au 31.12.2016

[3] Source : étude TNS Sofres pour l'Autorité des marchés financiers - janvier 2016

_____ SUR LE MÊME THÈME _____

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE MES PROJETS

28 avril 2022

Bien épargner pour
préparer sa retraite



ARTICLE EPARGNE SALARIALE

29 mars 2022

Epargne salariale :
mode d'emploi



ARTICLE EPARGNE SALARIALE

29 mars 2022

Comment placer votre
épargne salariale ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02